



## Chèque non encaissé par le syndic

Par **Kalou13**, le **28/12/2018** à **11:22**

Bonjour,

Le syndic qui gère ma co-propriété me demande d'effectuer des recherches sur un chèque soit disant impayé datant de 2016 alors que les comptes 2016 et 2017 ont été approuvés et clôturés.

L'objectif étant de me réclamer cette somme si le chèque n'avait pas été débité.

Est-ce bien légal ?

Est-ce à moi d'assumer la négligence du syndic ?

Par avance merci pour votre réponse et une très belle fin d'année,  
Pascale Cosco

Par **santaklaus**, le **28/12/2018** à **18:41**

Bonjour,

Légal ou pas légal comme vous le précisez les comptes ont été approuvés. Au syndic de faire des recherches si besoin est sur un chèque "soit disant " impayé.

SK